

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact
Article R.122-3 du Code de l'Environnement**

Autoroute A10 - Extension du parking poids lourds de l'aire de service de Tours Val de Loire -
Commune de Monnaie (37)

Maître d'ouvrage :



réseau COFIROUTE

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/12/2013

Dossier complet le

17/12/2013

N° d'enregistrement

F-024-13-C-0113

1. Intitulé du projet

Extension du parking Poids Lourds (PL) de l'aire de service de Tours Val de Loire sur l'autoroute A10, commune de Monnaie (37).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6) Infrastructures routières b) Modification ou extension non substantielle d'autoroute et voies rapides, y compris échangeurs	Extension de 25 places du parking poids lourds de l'aire de service.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre du Contrat de Plan n°3 conclu avec l'Etat, Cofiroute s'est engagée à poursuivre l'amélioration de l'offre de stationnement pour les transporteurs routiers. Ce Contrat de Plan a fait l'objet du 16ème avenant au Contrat de Concession de Cofiroute, approuvé par décret le 23 décembre 2011. L'article 3.2.1 du Contrat précise que Cofiroute doit créer 320 places de stationnement pour les poids-lourds.

Le présent formulaire concerne le projet d'extension du parking poids lourds de l'aire de service de Tours Val de Loire, située sur l'autoroute A10 dans le sens Province-Paris, au point kilométrique 196.

L'extension est réalisée dans la continuité du parking existant, à l'intérieur du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), sur des terrains vacants. Ce projet nécessite le déplacement du parking du personnel de l'aire de service.

4.2 Objectifs du projet

L'extension du parking poids lourds de l'aire de service permettra d'améliorer :

- l'offre de stationnement pour les transporteurs routiers ;
- le stockage des poids lourds en gestion de crise dans le cadre du plan intempéries de la zone Ouest.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une période de 4 mois. Il s'agit de travaux de terrassements, réseaux et voiries.

Ils se dérouleront en 2 phases :

- réalisation du nouveau parking du personnel ;
- suppression du parking du personnel actuel et réalisation des places poids-lourds.

Les accès à l'aire seront maintenus pendant toute la durée des travaux.

Les zones de travaux seront systématiquement isolées de la circulation.

Des zones de stationnement proches de la zone de travaux, pourront être neutralisées ponctuellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les nouvelles places seront mises à la disposition des poids lourds, selon le même schéma de circulation qu'aujourd'hui.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Décision ministérielle approuvant le dossier synoptique des aires annexes de l'autoroute A10
Dossier Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de places PL avant projet	124 unités
Nombre de places PL après projet	149 unités
Emprise globale du projet	7 800 m ²
Surface imperméabilisée supplémentaire	5 300 m ²
Espace enherbé	2 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Aire de service de Tours Val de
Loire
Commune de Monnaie (37380)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 46 ' 42.8" E

Lat. 47 ° 28 ' 28.1" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autoroute mise en service le 09/07/1974

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espaces verts, parking et voiries.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 25 avril 1996.

Les emprises du projet sont situées en zone NC (secteur non équipé dans lequel des protections s'imposent pour garantir des richesses économiques, agricoles ou naturelles exploitées ou destinées à l'être), où les équipements d'infrastructures liés aux services publics sont autorisés.

Monnaie appartient à la communauté de communes du Vouvrillon et fait partir du SCOT de l'agglomération Tourangelle.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : 240009627 "ETANG DE L'ARCHEVEQUE" située à environ 8 km au Nord-Est ZNIEFF de type 2 : 240031295 "LOIRE TOURANGELLE" située à environ 7 km au Sud
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'autoroute A10 est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'Etat en Indre-et-Loire approuvé par arrêté préfectoral du 29 avril 2013.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Monnaie est concernée par la Nappe du Cénomaniens (systèmes aquifère, parties libres et captives)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZPS Vallée de Loire d'Indre-et-Loire (FR2410012) située à environ 7 km au Sud - SIC La Loire de Candés Saint-Martin à Mosnes (FR2400548), située à environ 7 km au Sud
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site UNESCO "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes" localisé à environ 7 km au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite d'évacuer les terres laissées en dépôt lors de la précédente extension du parking poids lourds. Les matériaux extraits seront si possible réutilisés sur le site. Ceux excédentaires seront mis en dépôt.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier et en phase exploitation (stationnement des camions frigorifiques). L'habitat proche de l'aire est diffus. L'habitation la plus proche est située à environ 140 m. A cette distance, le projet sera sans impact perceptible sur les riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les nouvelles places de parkings seront éclairées, pour garantir de bonnes conditions de sécurité pour les usagers. Les candélabres seront dirigés vers le sol et le niveau d'éclairage du projet d'extension sera identique à celui de l'aire actuelle.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les places créées ne génèrent pas de trafic supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va créer des surfaces imperméabilisées supplémentaires. Les eaux issues du ruissellement de la plateforme seront collectées, et dirigées vers le bassin de rétention existant sur l'aire, déjà dimensionné pour recueillir ces eaux. Ce bassin se rejette ensuite dans le fossé de collecte de l'autoroute. Les eaux sont ainsi dirigées pour traitement et écrêtement avant rejet au milieu naturel dans un autre bassin de rétention. Les eaux se rejettent ensuite dans le ruisseau de la Bédoire.</p> <p>En phase chantier, un système particulier sera mis en place pour traiter les eaux de ruissellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'insère dans le prolongement de la plateforme de stationnement existante. Il n'est pas de nature à modifier le contexte paysager local. La haie d'arbres en limite de parcelle sera maintenue.</p> <p>Le service régional de l'archéologie de la DRAC n'a pas prescrit de diagnostic archéologique sur ce site.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :

- de la nature du projet qui consiste en une extension de l'aire de service, au sein même du Domaine Public Autoroutier Concédé, et dont les impacts en phase d'exploitation seront identiques à ceux existants aujourd'hui ;
- de l'occupation actuelle des terrains qui ne représente aucun enjeu en terme de biodiversité ;
- des précisions qui seront apportées dans le Dossier Loi sur l'Eau, notamment sur la gestion des eaux pluviales ;

nous estimons que le projet d'extension de l'aire de service de Tours Val de Loire pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rueil-Malmaison

le,

16/12/2013

Signature



Annexes obligatoires

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

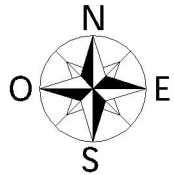
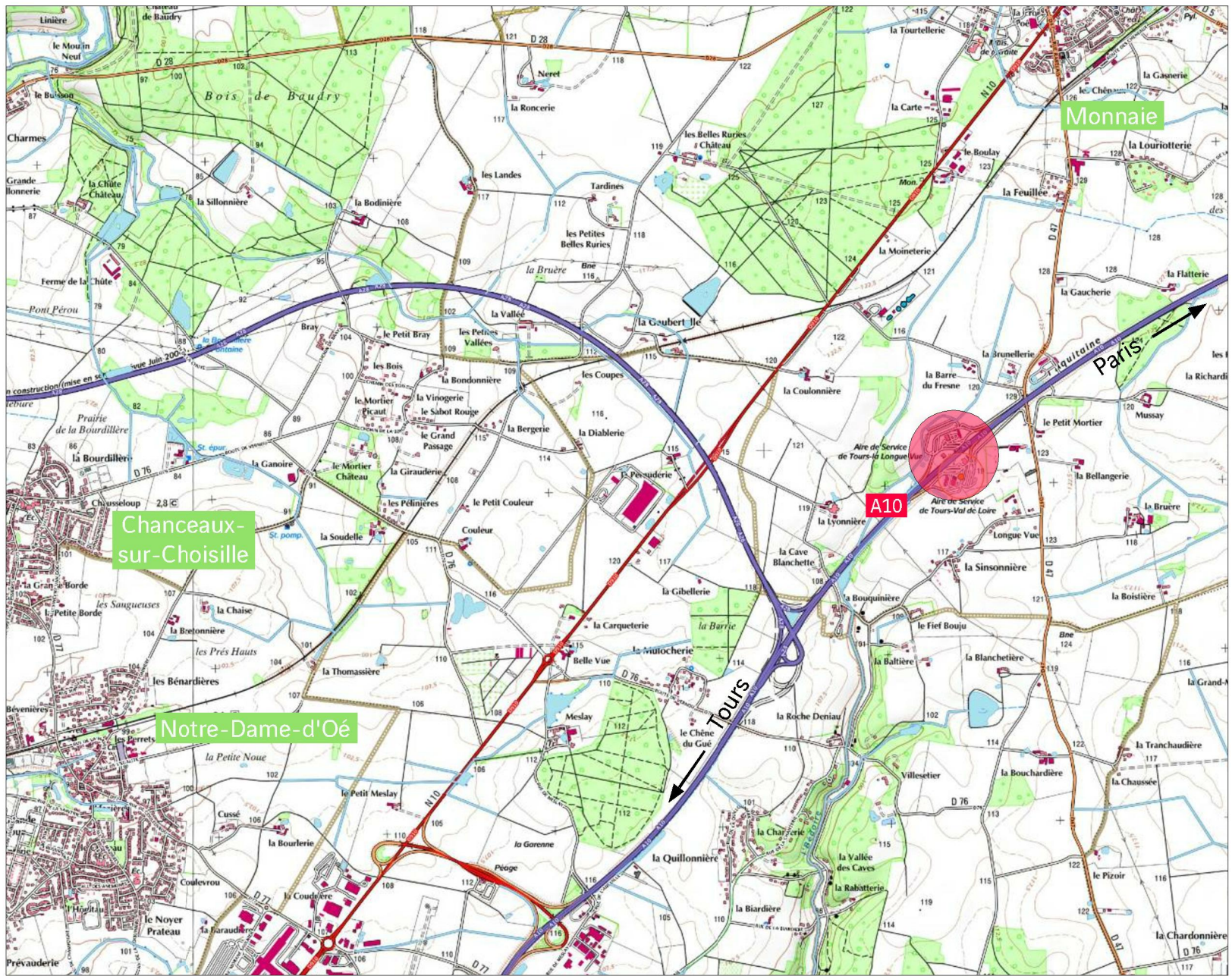
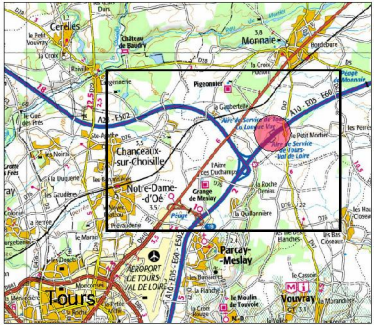
Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan du projet

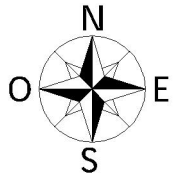
Annexe 5 : Plan des abords du projet

Annexe 2 :
Plan de situation



0 500 m

Annexe 3 :
Photographies de la zone d'implantation



0 50m

D

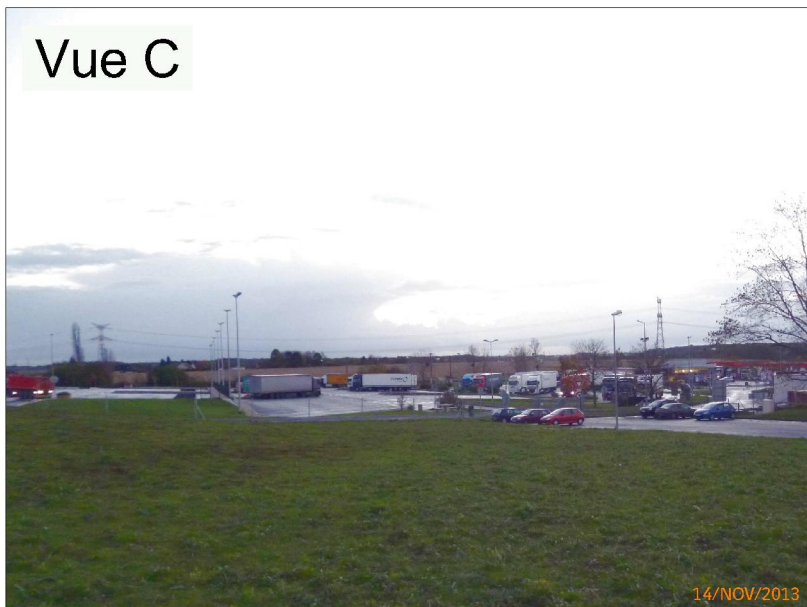
Vue A



Vue B



Vue C



Vue D



Vue E



Vue F



Vue G



14/NOV/2013

Vue H



14/NOV/2013

Vue I



14/NOV/2013

Vue J



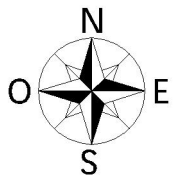
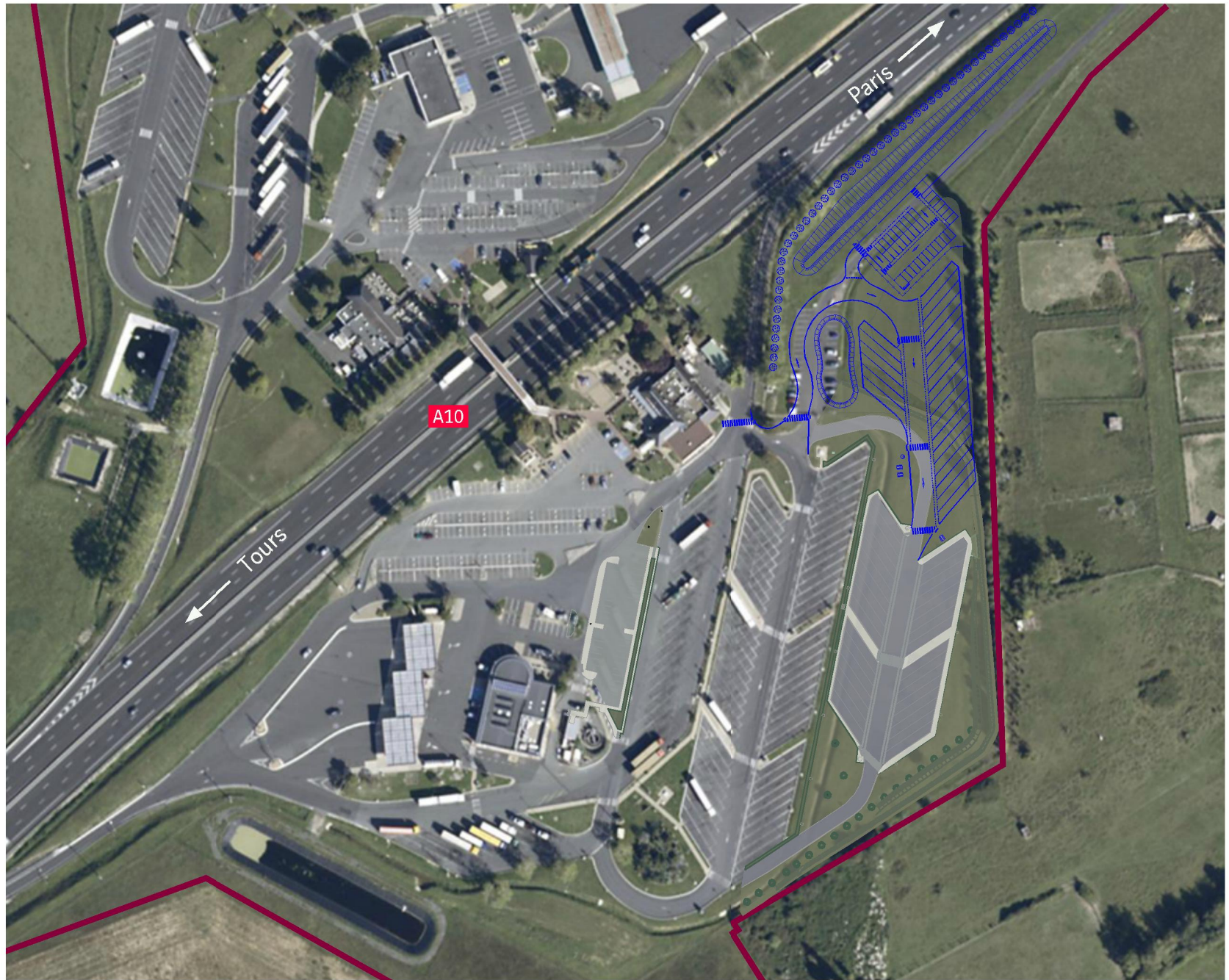
Vue K



Vue L



Annexe 4 :
Plan du projet



Domaine Public Autoroutier Concédé

Projet 2013

0 50m

VINCI  réseau COFIROUTE

Aire de service de Tours Val de Loire - A10

Plan du projet

A10-Tours-Val de Loire	AVP		TVL - 02	29-11-2013
------------------------	-----	--	----------	------------

Annexe 5 :
Plan des abords du projet



<p>Réseau hydrographique </p> <p>Cours d'eau </p> <p>Limites de communes </p>		 	<p>Aire de service de Tours Val de Loire - A10</p>			
			<p>Plan des abords projet</p>			
		<p>A10-Tours-Val de Loire</p>		<p>AVP</p>	<p>TVL - 03</p>	<p>29-11-2013</p>